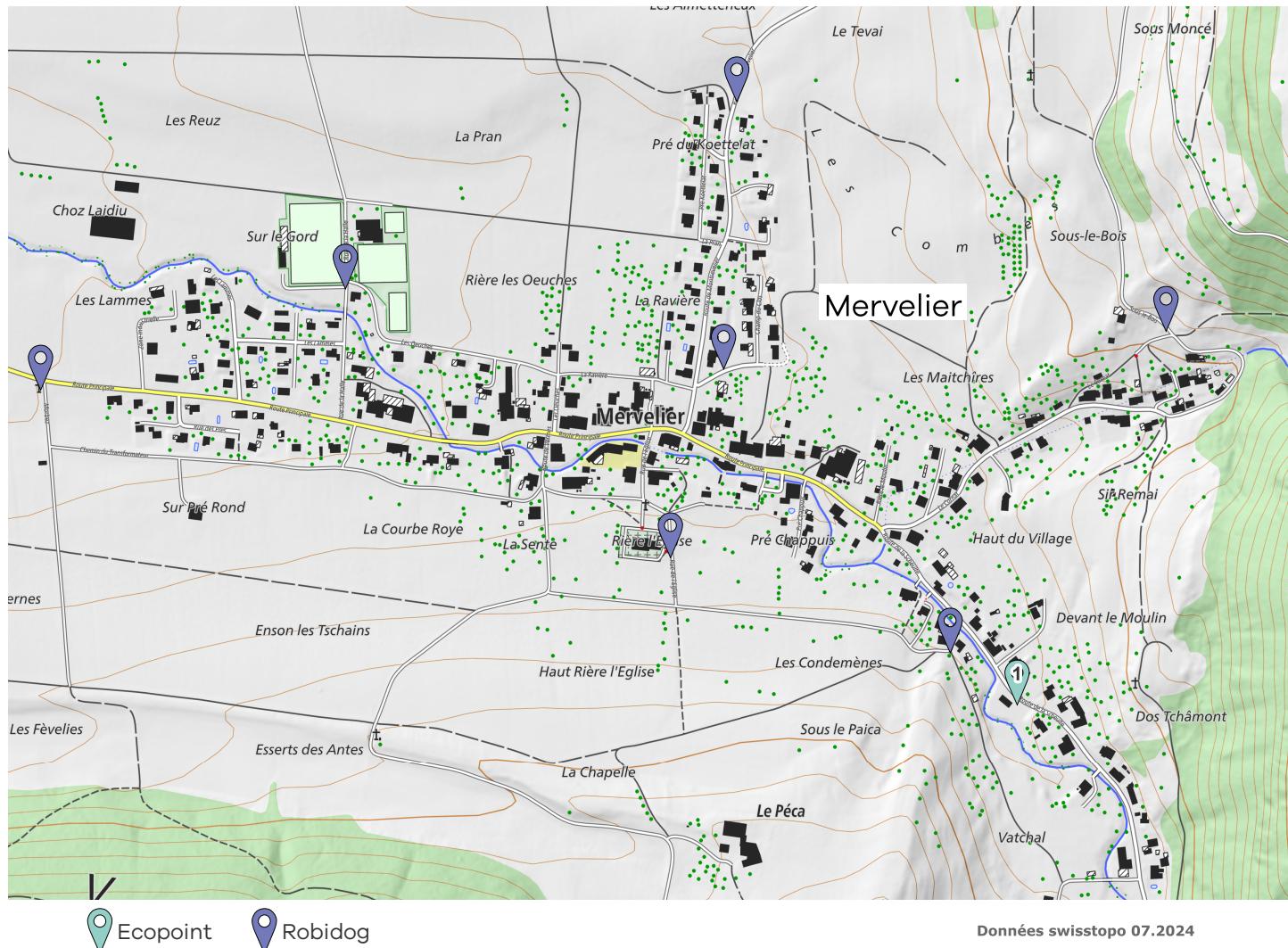




2025

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Evitons le gaspillage, trions et valorisons.



Mervelier

 **SEOD**
SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS
DE DELÉMONT ET ENVIRONS



Informations générales



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

GÉNÉRALITÉS

Ce MEMODéchets vous informe des tournées de collecte des déchets et des différentes possibilités d'éliminer ou de recycler vos déchets. Il s'adresse exclusivement aux ménages privés et ne concerne pas les commerçants et industriels.

Se référer au règlement en vigueur.

Mon ÉCOPPOINT (voir plan)

1 - Route de La Scheulte : verre, boîtes de conserve, alu, huiles, PET, dosettes de café, déchets inertes (petites quantités), piles, textiles et chaussures.

De 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00.

Informations concernant le ramassage des déchets

1. Ramassage des déchets encombrants (DEC)

- Tous les déchets incinérables pouvant être mis dans un sac taxé de 17 à 110 litres ne sont plus ramassés (rappel).
- Les déchets en grande quantité provenant d'un déménagement, du débarras d'un appartement ou d'une maison ou de travaux de rénovation ne sont plus ramassés (rappel).

2. Ramassage des déchets urbains combustibles (DUC) ou ordures ménagères

- C'est le SEOD qui détermine la fréquence de vidange des moloks® en fonction du taux de remplissage.

Contact et infos

Secrétariat Communal

Alexandra Wingeier
Rue de l'Eglise 4
2827 Mervelier
032 438 80 38
secretariat@mervelier.ch
www.mervelier.ch

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

Infos sur les cont. semi-enterrés Moloks® installés dans la commune

Obligation d'utiliser seulement des sacs officiels SEOD taxés de : 17/35/60/110 litres. Tous les dépôts autres que dans les Moloks® ne sont plus autorisés. Les conteneurs 800 litres munis d'une puce électronique (taxe au poids) sont ramassés selon le plan de ramassage. Pour des questions de logistique, chaque usager est prié de se rendre sur le site de collecte le plus proche de chez lui. Merci de votre collaboration.

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)



2025

Calendrier

Mervelier

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						
M			1			
M 1	Nouvel An		2			
J 2	Saint Berchtold		3		1 Fête du travail	
V 3			4		2	
S 4	1	1	5		3	
D 5	2	2	6		4	1
L 6	3	3	7		5	2
M 7		4	4	8	6	3
M 8	5	5	9		7	4
J 9		6	6	10	8	5
V 10	7	7	11		9	6
S 11	8	8	12		10	7
D 12	9	9	13		11	8 Pentecôte
L 13	10	10	14		12	9 Lundi de Pentecôte
M 14		11	11	15	13	10
M 15	12	12	16		14	11
J 16	13	13	17		15	12
V 17	14	14	18 Vendredi Saint		16	13
S 18	15	15	19		17	14
D 19	16	16	20 Pâques		18	15
L 20	17	17	21 Lundi de Pâques		19	16
M 21		18	18	22	20	17
M 22	19	19	23		21	18
J 23	20	20	24		22	19 Fête-Dieu
V 24	21	21	25		23	20
S 25		22	22	26	24	21
D 26	23	23	27		25	22
L 27	24	24	28		26	23 Commémoration du plébiscite jurassien
M 28		25	25	29	27	24
M 29	26	26	30		28	25
J 30	27	27			29 Ascension	26
V 31	28	28			30	27
S		29			31	28
D		30				29
L		31				30
M						



2025

Calendrier

Mervelier

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L			1			1
M 1			2			2
M 2			3	1		3
J 3			4	2		4
V 4		1 Fête nationale Suisse	5	3		5
S 5		2	6	4	1 La Toussaint	6
D 6		3	7	5	2	7
L 7		4	8	6	3	8
M 8		5	9	7	4	9
M 9		6	10	8	5	10
J 10		7	11	9	6	11
V 11		8	12	10	7	12
S 12		9	13	11	8	13
D 13		10	14	12	9	14
L 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
M 16		13	17	15	12	17
J 17		14	18	16	13	18
V 18		15 Assomption	19	17	14	19
S 19		16	20	18	15	20
D 20		17	21	19	16	21
L 21		18	22	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
M 23		20	24	22	19	24
J 24		21	25	23	20	25 Noël
V 25		22	26	24	21	26
S 26		23	27	25	22	27
D 27		24	28	26	23	28
L 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
M 30		27		29	26	31
J 31		28		30	27	
V		29		31	28	
S		30			29	
D		31			30	
L						
M						



Comment bien trier ?

Les types de déchets



Ordures ménagères sacs SEOD
Uniquement en sacs officiels taxés SEOD. A déposer dans les moloks prévus à cet effet.



Huiles minérales et végétales
A déposer à l'écopoint aux heures autorisées.



Piles et accumulateurs
A ramener aux points de vente ou à déposer à l'écopoint aux heures autorisées.



Déchets compostables ménagers
A déposer à la place de compostage à Corban : du lundi au vendredi de 13h30 à 19h30 + le mercredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30 et le samedi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.



Déchets de jardin
A déposer à la place de compostage à Corban : du lundi au vendredi de 13h30 à 19h30 + le mercredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30 et le samedi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.



PET
A ramener aux points de vente ou à l'écopoint aux heures autorisées.



Papier
A déposer à l'écopoint le dernier samedi du mois entre **09h30** et 11h00 et le 2ème jeudi du mois de 17h30 à 19h00. **Il doit être ficelé**. Sans plastique, ni sagex ou reliure en métal.



Carton propre
A déposer à l'écopoint le dernier samedi du mois de **09h30** à 11h00 et le 2ème jeudi du mois de 17h30 à 19h00. **Il doit être écrasé** et propre.



Ferraille (objets métalliques)
Collectes : 28.06.2025 et 29.11.2025, de **09h30** à 11h00 et de 13h30 à 15h30. A déposer dans la benne prévue à cet effet à l'écopoint.



Verre
A déposer à l'écopoint **aux heures autorisées**.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
A éliminer avec les ordures ménagères dans un sac taxé.



Flacons en plastique avec bouchon
A éliminer avec les ordures ménagères dans un sac taxé. Par les points de vente.



Déchets encombrants combustibles
Déposer le jour de collecte. Objet pouvant être contenu dans un sac 110l ne sera pas ramassé. Ôter les parties métalliques. Objet de plus de 50kg ne sera pas ramassé ainsi que les déch. électroniques, de constru.



Sagex
A éliminer avec les ordures ménagères dans un sac taxé.



Aluminium et boîtes de conserve
A écraser dans la benne à l'écopoint aux heures autorisées.



Pneus
A ramener au points de vente. Sont également repris lors de la collecte de la ferraille, moyennant un montant de Fr. 5.- pour les pneus de voitures et Fr. 20.- pour les pneus de camions ou de tracteurs.



Bois
A déposer en bordure de route le jour de la collecte des déchets encombrants combustibles. Voir description des déchets encombrants.



Déchets inertes (petites quantités)
A déposer à l'écopoint tous les derniers samedi du mois de **09h30** à 11h00 et tous les 2ème jeudi du mois de 17h30 à 19h00. Les volumes dépassant 1m3 seront facturés.



Capsules Nespresso (aluminium)
A déposer à l'écopoint aux heures autorisées.



Cendres de bois
Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac poubelle taxé.
(Si >1m3 : peuvent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).



Appareils électriques et électroniques
Par les points de vente.
Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00.



Médicaments
A ramener aux points de vente (pharmacies).



Tubes lumineux (néon) / LED
Par les points de vente.
Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00.



Textiles et chaussures
A déposer dans un conteneur à textiles.



Aérosols
A éliminer avec les ordures ménagères dans un sac taxé ou avec l'alu à l'écopoint si le pictogramme "recyclage alu" figure sur l'objet ou avec les déchets spéciaux si symbole de danger.



Berlingots / Briques à boissons
A éliminer avec les ordures ménagères dans un sac taxé.



Dépouilles d'animaux
Au centre de déchets carnés à Sohières
Lu-Sa : 9h30 - 11h30 Tél. 032 422 13 94.
Interdit de les enterrer.



Déchets spéciaux des ménages
A apporter à Recyplus Entsorgung AG - Zone Industrielle - Rue St-Henri 2 - 28-20 Delémont, 3e mardi du mois de 16h à 18h. Pour plus d'info www.jura.ch/env.



Cartouches d'encre pour imprimantes
A ramener aux points de vente ou à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac taxé.



Plastiques agricoles payants
A déposer contre paiement à la décharge de Boécourt, au Moulin de Vicques, dans les centres de tri ou dans des conteneurs munis d'une puce électronique (taxe au poids).

Poubelles pour chiens

Dans notre commune, nous disposons de 7 poubelles pour les excréments des chiens. Ci-dessous un plan communal avec leurs emplacements.

Nous remercions d'avance les utilisateurs.



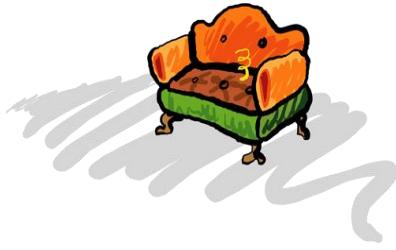
Mon réflexe « Tri à la source »

Lorsque je fais mes achats ...

... j'en profite pour ramener aux magasins, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et PET, piles, appareils hors d'usage, etc.

... je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, etc.)

... autant que possible, je laisse sur place les emballages de mes achats.



Déchets encombrants combustibles (DEC)

En bref

Les déchets encombrants sont...

- ceux qui sont trop grands pour être placés dans un sac à poubelle de 110 litres
- d'une longueur max. de 200 cm, de dimension supérieure à 50x50x50 cm et d'un poids max. de 50 kg par objet
- collectés périodiquement selon le plan de collecte de chaque commune

Définition

Sont considérés comme objets encombrants combustibles ou incinérables les grands déchets provenant uniquement des ménages privés, sauf exception dans certaines communes. Il faudra veiller à enlever, dans la mesure du possible, les parties métalliques.

Il s'agit de déchets urbains incinérables trop volumineux pour mettre dans un sac à poubelle de 110 litres et qui nécessitent un broyage avant leur incinération, tels que matelas ou vieux meubles. Ils sont de dimension supérieure à 50x50x50 cm et pèsent 50 kg au maximum. Ce ne sont pas des déchets issus de rénovation.

Collecte

Admis

- Vieux meuble, lit
- Matelas, sommier
- Récipient vide dès 10 litres
- Ski, grand jouet
- Tapis roulé (largeur max 1,5 mètres)

Exclus

Tout objet métallique, appareils électroménagers et électroniques (qui doivent être rapportés dans les points de vente), déchets de rénovation ou réhabilitation d'appartement (exemples : parquet, moquette, changement de fenêtre ou de volets...). Pour ces derniers objets, se renseigner auprès des centres de tri de la région (adresses sous fiche déchets inertes). Également exclus les bois traités (barrière et palissade) et les palettes en bois.

Les ramassages ont lieu selon le plan de collecte communal hormis pour les points de collectes. Les objets encombrants sont à déposer en bordure des voies publiques le jour de la tournée ou dans les endroits prévus à cet effet.